



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT ET DEUX** le **13 OCTOBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaiient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIAN, Rémi DU PELOUX (+1), Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK (+1), Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Stanislas BARTHELEMI représenté par Pierre-Edouard EON
Grégory CROZZOLO représenté par Pascal FRANCK
Stéphane IMBERT représenté par Rémi DU PELOUX

Chantal AMICEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :

7 octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	26
VOTANTS :	29

Objet : Poursuite de l'expérimentation Orchestre à l'école

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la première phase d'expérimentation d'une classe orchestre mise en place par la collectivité entre 2019/2020 et 2021/2022 à l'école élémentaire Jean Jaurès, en partenariat avec l'Education nationale et l'école intercommunale de musique Sausseron Impressionnistes,

Considérant la convention de six ans signée au démarrage de ce projet avec l'association nationale Orchestre à l'école pour accompagner la mise en œuvre de ce dispositif et financer la moitié des instruments de musique nécessaires à la création de l'orchestre,

Considérant la proposition, pour la fin de cette expérimentation sur six années, de relancer un cycle de 3 ans avec des élèves de CE1 de l'école élémentaire Jaurès,

Considérant par ailleurs la reprise par l'association Amicale Laïque, en remplacement de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, de l'emploi des professeurs de musique pour leurs interventions en direction des Mérysiens,

Après avis de la commission Affaires, sociales, petite enfance, affaires scolaires du 5 octobre 2022,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

APPROUVE la signature d'une convention tripartite entre la Ville de Méry-sur-Oise, l'Education nationale et l'Association Amicale Laïque pour définir l'organisation et les modalités de mise en œuvre, à compter de 2022/2023 et pour trois années scolaires, d'une nouvelle classe orchestre au sein de l'école élémentaire Jean Jaurès.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à sa mise en œuvre.

DIT que le montant nécessaire à l'exécution de cette convention sera inscrit au budget primitif des exercices correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 14 octobre 2022

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 28/10/2022
de la publication le : 28/10/2022
Fait à Méry-sur-Oise, le 7/11/2022



Pour le Maire et par délégation,
Thierry LAMBART

Directeur Général des Services